

Etudiants belges, citoyens d'un pays membres de l'Union Européenne et assimilé

Vous trouverez ci-dessous les documents nécessaires à la constitution de votre dossier administratif dans le cadre d'une inscription à la Haute École Lucia de Brouckère.

Tous ces documents doivent être transmis au secrétariat des étudiants via le [formulaire de pré-admission](#) en ligne et devront être ramenés **en version originale lors du rendez-vous d'inscription**.

- Carte d'identité** ou le permis de séjour valide de l'étudiant et de celle du chef de famille pour les étudiants de moins de 18 ans
- Une photo d'identité récente (**uniquement si vous ne disposez pas d'une carte d'identité électronique belge**)
- Titre d'accès** à l'enseignement supérieur :

Type de titre d'accès	Document à fournir
CESS obtenu dans l'année en cours	Formule provisoire du CESS
CESS obtenu avant l'année en cours	Copie du CESS définitif
CESS obtenu via le Jury Central	Copie du diplôme du Jury Central, certificat de fréquentation scolaire de la dernière année fréquentée dans l'enseignement secondaire et justification complète de l'emploi du temps des 5 dernières années précédant l'obtention du diplôme du Jury Central
Equivalence d'un diplôme d'études secondaires étranger	Décision d'équivalence délivrée par le Service des équivalences de la Fédération Wallonie Bruxelles, copie du diplôme étranger et du dernier bulletin (ATTENTION : voir remarque importante en fin de document)
Bachelier ou Master délivré par une université, une Haute Ecole ou dans l'enseignement de promotion sociale de Fédération Wallonie Bruxelles	Copie du diplôme
Attestation de réussite à un des examens d'admission organisés par les établissements d'enseignement supérieur ou par un jury de la Fédération Wallonie Bruxelles	Copie de l'attestation
Diplôme, titre ou certificat d'études similaire à ceux mentionnés ci-dessus délivré par la Communauté flamande, par la Communauté germanophone ou par l'Ecole royale militaire	Copie du diplôme
Diplôme d'aptitude à accéder à l'enseignement supérieur (DAES) conféré par le jury de la Fédération Wallonie Bruxelles	Copie du diplôme

- Si vous n'avez pas obtenu votre CESS dans l'année en cours, voici les documents justifiant l'**historique** des activités depuis l'obtention du CESS, pour les **cinq dernières années** qui précèdent l'inscription :

Type d'activités	Document à fournir
Etudes supérieures (y compris en promotion sociale)	Attestations de fréquentation et bulletins de chaque année ainsi qu'attestation d'apurement de dette. <i>En cas d'inscription dans l'enseignement supérieur, il y a lieu de remonter au-delà de 5 ans : jusqu'à arriver à la date d'obtention du CESS ou sur une période de 5 années sans inscription dans l'enseignement supérieur.</i>
Travail salarié	Tout document probant (attestation d'emploi, fiches de paie, C4) indiquant le temps de travail et les dates d'activités. Un historique de votre passé professionnel en Belgique peut être téléchargé depuis https://mycareer.be , sur cette page .
Travail indépendant	Déclaration sur l'honneur complétée par documents probants : cotisations sociales - INASTI, statuts de la société, le cas échéant, numéro banque Carrefour
Chômage/ stage d'insertion professionnelle	Attestation récapitulative de votre passé de demandeur d'emploi délivrée par Actiris, le Forem ou le VDAB
CPAS	Document probant du CPAS
Séjour à l'étranger	Passeport ou visas, tout document probant détaillant vos activités à l'étranger (travail, études, volontariat, ...)
Bénévolat/volontariat	Attestation de l'organisation indiquant les dates d'activités
Année sabbatique	Déclaration sur l'honneur
Congé parental	Attestation de la mutuelle
Formation	Attestation de fréquentation indiquant les dates et l'horaire de la formation
Problèmes de santé	Attestation émanant de la mutuelle ou certificat médical (il n'est pas nécessaire de mentionner le type de pathologie)
Incarcération	Attestation de l'administration pénitentiaire
Sans papiers	Déclaration sur l'honneur
SDF	En cas de suivi psycho-social document du CPAS ou de tout autre organisme ou association active dans le domaine de la réinsertion sociale, à défaut déclaration sur l'honneur

- **Bilan médical** : Une visite médicale sera organisée par la HELdB. Vous serez informé de la date de votre rendez-vous via les valves de votre secrétariat. Vous êtes dispensé de visite médicale si vous êtes en mesure de fournir l'attestation certifiant que vous vous êtes présenté à un bilan médical lors d'une précédente année académique dans l'enseignement supérieur en Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour le BACHELIER EN SCIENCES DE L'INGÉNIEUR INDUSTRIEL :

L'équivalence de diplôme du secondaire DOIT mentionner que ce dernier est équivalent au

- soit : CERTIFICAT D'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPÉRIEUR, ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL,
- soit : L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DE TYPE LONG, SECTEUR SCIENCES ET TECHNIQUES, DOMAINE SCIENCES DE L'INGÉNIEUR ET TECHNOLOGIE.

Dans le cas contraire (DOMAINE SCIENCES par exemple), et à moins d'un autre titre d'accès (DAES...), la HELdB ne pourra pas répondre favorablement à votre demande d'inscription.